

Au 11 mai 2012, les pays participant aux OCCAT (équipes de conseil auprès des centres de coordination des opérations) sont les suivants :

- France : 1
- Allemagne : 2
- Hongrie : 1
- Italie : 3
- Lituanie : 1
- Pologne : 1
- Espagne : 1
- Turquie : 1
- Royaume-Uni : 1
- États-Unis : 19

Initiatives OTAN de soutien

Le fonds d'affectation spéciale de l'OTAN consacré à l'ANA

Créé en 2007, le fonds d'affectation spéciale de l'OTAN consacré à l'ANA finance les activités suivantes :

- soutien de l'ANA jusqu'en 2014 (à Chicago, les dirigeants des pays contribuant à la FIAS décideront quel rôle la FIAS/OTAN jouera à l'avenir pour aider l'Afghanistan à développer des ANSF soutenables après 2014),
- alphabétisation, apprentissage de l'anglais et formation militaire professionnelle à long terme des ANSF,
- frais de transport et d'installation des matériels donnés par les pays de la FIAS à l'ANA, acquisition d'équipements pour l'ANA et de services pour les projets de génie/d'infrastructure, projets de formation dans le pays/à l'étranger.

Le fonds d'affectation spéciale de l'OTAN consacré à l'ANA vient en complément des autres fonds d'affectation spéciale bilatéraux et multinationaux, qui apportent aux ANSF des contributions en espèces et en nature (dons de matériels). Le financement des ANSF par les États Unis constitue l'initiative financière bilatérale la plus importante. Le fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public créé par le Programme des Nations Unies pour le développement est dédié à la police afghane tandis que le fonds d'affectation spéciale de l'OTAN consacré à l'ANA permet à la communauté internationale au sens large d'aider l'ANA à développer ses compétences et ses capacités.

En mai 2012, les contributions reçues ou annoncées pour le fonds d'affectation spéciale de l'OTAN consacré à l'ANA s'élevaient à 489 088 425 euros.

Le programme OTAN de don de matériels

Créé en 2006, le programme OTAN de don de matériels permet aux Alliés de faire don de matériels essentiels allant des uniformes et équipements médicaux aux munitions et hélicoptères.

Fonds d'affectation spéciale du Conseil OTAN Russie (COR) pour la maintenance des hélicoptères

Lancé en mars 2011, le fonds d'affectation spéciale du COR procure aux forces aériennes afghanes l'indispensable capacité de maintenance et de réparation de leur flotte d'hélicoptères, notamment grâce à la fourniture de pièces de rechange et à la formation de techniciens.

Mai 2012

Division Diplomatie publique (PDD) – Section Presse et médias/Centre d'opérations médias (MOC)

Tél.: +32(0)2 707 1010/1002

E-mail: mailbox.moc@hq.nato.int

www.isaf.nato.int

0634-12 NATO Graphics & Printing

Forces de sécurité nationales afghanes (ANSF) : formation et développement

Les ANSF en chiffres

Niveau de forces actuel

- Armée nationale afghane (ANA) : a maintenant atteint son objectif de recrutement de 195 000 soldats
- Police nationale afghane (ANP) : 149 208 personnels
- Armée de l'air afghane (AAF) (créée en 2007) : 5 728 personnels, 98 aéronefs
- Commandement des opérations spéciales de l'ANA : environ 10 000 personnels (comprend les commandos et les forces spéciales)
- Police locale afghane (ALP) : 13 412 personnels
- Force de protection publique afghane (APPF) : environ 10 000 gardes

Objectif de croissance

- ANA : 195 000 soldats d'ici à octobre 2012
- ANP : 157 000 personnels d'ici à octobre 2012
- AAF : 8 000 personnels et 140 aéronefs d'ici à 2016
- ALP : 30 000 personnels d'ici à fin 2014
- APPF : environ 30 000 gardes d'ici à mars 2013

Format et coût des ANSF après 2014

Actuellement, l'objectif de croissance total des ANSF est toujours de 352 000 hommes d'ici à octobre 2012. L'armée afghane a atteint son objectif de croissance en avril 2012, avec six mois d'avance. La police afghane est également bien partie pour atteindre son objectif plus tôt que prévu.

Des débats se tiennent actuellement entre la communauté internationale et les autorités afghanes sur le format et le coût futurs des ANSF.

Le maintien en puissance des ANSF après 2014 reste du ressort du gouvernement de la République islamique d'Afghanistan et de la communauté internationale dans son ensemble. À Chicago, les dirigeants des pays contribuant à la FIAS décideront quel rôle la FIAS/OTAN jouera à l'avenir pour aider l'Afghanistan à développer des ANSF viables après 2014.

Montée en puissance des ANSF

Depuis sa création en 2002, l'armée afghane est passée d'une force axée sur l'infanterie à une armée à part entière comprenant à la fois des éléments de combat et des capacités d'appui – comme la police militaire, le renseignement, l'ouverture d'itinéraires, l'appui tactique, le soutien santé, l'aviation et la logistique. La police afghane a vu son rôle évoluer de la lutte contre l'insurrection vers une fonction de police civile, qui s'accompagne du développement de diverses capacités allant des enquêtes criminelles au contrôle de la circulation. De son côté, l'AAF compte maintenant 134 pilotes formés et 98 aéronefs, dont des hélicoptères de combat, d'attaque et de transport ainsi que des aéronefs légers.

Formation et aptitude au commandement

- Environ 85 % de la formation est assurée par les Afghans eux mêmes. Toute la formation au Centre d'entraînement militaire de Kaboul est dirigée et assurée par le personnel de l'ANA, et plus de 100 instructeurs prennent en charge entre 7 000 et 9 000 soldats de l'ANA chaque jour.
- La responsabilité des centres de formation de la police est également transférée aux Afghans. Le 26 avril dernier, le commandement du plus grand centre de formation de la police nationale afghane, dans le nord de l'Afghanistan, a été remis aux Afghans.
- Pas moins d'une douzaine de centres de formation professionnelle ont ouvert, le nombre de dirigeants formés a augmenté de 500 %, et le taux de fidélisation est plus élevé que jamais puisque 87 % des



recrues ayant suivi l'instruction militaire de base réussissent le niveau 1 du test d'alphabétisation.

- En 2009, 86 % de toutes les nouvelles recrues de l'ANA étaient analphabètes, et l'alphabétisation n'était pas obligatoire. Comparativement, près de 212 000 membres des ANSF ont maintenant suivi le programme d'alphabétisation élémentaire ou supérieure.
- Depuis novembre 2009, les ANSF ont formé plus de 50 000 officiers et sous-officiers dans le cadre de divers stages d'aptitude au commandement. Des établissements de formation des cadres, comme l'Académie militaire nationale afghane et l'Académie de police nationale afghane, ont été créés en Afghanistan pour offrir aux ANSF une capacité de régénération à long terme.

Conduite des opérations

- Les ANSF participent à toutes les opérations conventionnelles, et elles en dirigent 40 %.
- Toutes les opérations des forces spéciales de la FIAS sont menées en partenariat.
- Depuis la fin janvier 2012, les ANSF sont responsables de la sécurité de plus de 50 % de la population afghane et dirigent donc la planification et l'exécution des opérations, le niveau d'implication de la FIAS étant clairement réduit. Avec l'annonce de la troisième série de régions devant entamer le processus de transition, les forces afghanes seront responsables de la sécurité de plus de 75 % de la population afghane.
- Le soutien de la FIAS aux ANSF reste capital, notamment pour ce qui est de la fourniture de capacités facilitatrices essentielles. Ce soutien perdurera jusqu'à ce que les ANSF soient tout à fait capables d'être autonomes.

Les femmes au sein des forces armées

L'ANP compte environ 1 370 femmes, et l'ANA à peu près 350, dont deux élèves pilotes. Actuellement, les femmes représentent environ 3 % des nouvelles recrues de l'ANA et leur nombre ne cesse de croître.

ALP

Créé en juillet 2010, le programme de l'ALP est dirigé par le ministère afghan de l'Intérieur. Il est centré sur les villages et vient compléter les actions de contre-insurrection en ciblant les régions rurales où la présence des ANSF est limitée voire nulle, de manière à créer les conditions propices à une amélioration de la sécurité, de la gouvernance et du développement.

Des districts ALP ont été établis dans les endroits où la population locale a demandé que la police soit présente. L'ALP se compose de défenseurs locaux choisis par les communautés en question.

La FIAS contribue au programme ALP en mettant des fonds, des formateurs, des équipements et une assistance technique à la disposition du ministère afghan de l'Intérieur.

APPF

Le transfert des sociétés de sécurité privées à l'APPF s'inscrit dans le cadre de la transition générale vers une prise en charge de la sécurité par les Afghans. Conformément au décret présidentiel n° 62 du 17 août 2010, la majorité des sociétés de sécurité privées afghanes et internationales opérant en Afghanistan seront dissoutes et leurs responsabilités transférées à l'APPF. Seules les ambassades et les



autres représentations diplomatiques accréditées seront autorisées à continuer de recourir aux sociétés de sécurité privées.

Les unités de l'APPF sont placées sous la responsabilité du ministère afghan de l'Intérieur. Elles sont entraînées et formées dans certains districts d'Afghanistan afin d'y protéger la population, les infrastructures essentielles, les projets de construction et les convois. Les gardes de l'APPF ne sont pas habilités à enquêter sur les crimes ou à arrêter des suspects.

Des travaux sont en cours afin que 11 000 gardes afghans actuellement au service de sociétés de sécurité privées soient transférés vers l'APPF. Ils seront essentiellement affectés à la protection des sites de développement et des convois.

Recrutement et habilitation des ANSF

Le recrutement suit une procédure d'habilitation en huit étapes, qui comprend la recommandation par les sages locaux, la vérification des données biométriques et la visite médicale (y compris le dépistage de toxicomanie). Actuellement, un programme national est mené pour contrôler chaque membre des ANSF déjà en service en vue d'une confirmation de son habilitation.

Plan de lutte contre l'infiltration

Le 14 mars 2012, suite à une demande des ministres de la Défense de l'OTAN, le Conseil de l'Atlantique Nord a entériné un plan destiné à réduire les risques d'attaques perpétrées par les forces de sécurité afghanes contre la FIAS. Ce plan a été élaboré par le commandant de la FIAS en étroite collaboration avec ses homologues afghans et il est à présent mis en œuvre.

Ce plan vise à renforcer les mesures de sécurité de la FIAS, à revoir et à améliorer les procédures d'habilitation et de sélection des ANSF, et à développer la formation aux spécificités culturelles à la fois pour la FIAS et les ANSF, le but étant de combler le fossé culturel.

En coopération avec la FIAS, les ANSF ont également lancé plusieurs initiatives pour améliorer leurs procédures de recrutement, d'habilitation et de sélection. De plus, les personnels en charge de la lutte contre l'infiltration seront intégrés aux ANSF et au sein des écoles de formation pour surveiller le comportement des soldats afghans. La formation se poursuit afin de porter le nombre de ces officiers à 850. Les ANSF devront également chercher avant tout à renforcer l'aptitude au commandement, à s'assurer que les soldats et les policiers puissent bénéficier de permissions adéquates et percevoir régulièrement leur solde, que les armes soient dûment comptabilisées et que tous les membres des ANSF effectuent une visite médicale et un dépistage de toxicomanie.

Rôle de l'OTAN en Afghanistan en matière de formation, de mentorat et de conseil

Créée le 21 novembre 2009, la mission OTAN de formation en Afghanistan (NTM-A) regroupe les activités de formation menées par de l'OTAN et par le pays. Elle travaille en étroite collaboration avec les ministères afghans de la Défense et de l'Intérieur, ainsi qu'en collaboration avec la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL) et la Force de gendarmerie européenne. Actuellement 38 pays contribuent à la NTM-A.

La formation et le mentorat des ANSF sont effectués par les équipes de conseil militaire (MAT) et les équipes de conseil de police (PAT)

de l'OTAN. D'autres équipes de conseil de la FIAS sont déployées auprès des centres de coordination des opérations (OCC) afghans, qui soutiennent les commandants des ANSF dans la coordination de l'emploi des forces dans leurs zones d'opération.

Au 11 mai 2012, les pays mettant à disposition des MAT complètes sont les suivants :

- Albanie : 1
- Australie : 6
- Belgique : 1
- Bulgarie : 3
- Croatie : 3
- République tchèque : 1
- Danemark : 1
- France : 7
- Allemagne : 8
- Grèce : 1
- Hongrie : 1
- Italie : 9
- Lettonie : 1
- Lituanie : 1
- Norvège : 1
- Pologne : 3
- Portugal : 1
- Roumanie : 3
- Slovaquie : 1
- Slovénie : 1
- Espagne : 4
- Suède : 1
- Turquie : 6
- Royaume-Uni : 7
- États-Unis : 75
- Équipes multinationales : 5¹

Au 11 mai 2012, les pays mettant à disposition des PAT complètes sont les suivants :

- Albanie : 1
- Croatie : 2
- Danemark : 1
- France : 3
- Hongrie : 1
- Italie : 4
- Lituanie : 1
- Pays-Bas : 6
- Pologne : 5
- Roumanie : 1
- Espagne : 6
- Turquie : 5
- Royaume-Uni : 8
- États-Unis : 131

¹ L'Arménie, la Finlande, l'ex République yougoslave de Macédoine (La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel) fournissent des troupes pour les MAT multinationales.